

publié au Journal officiel et communiqué partout où besoins sera.

Fait à Brazzaville, le 28 novembre 2005

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

**Décret n°2005-609 du 28 novembre 2005**, portant nomination du directeur général des douanes et des droits indirects.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°99-198 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des douanes et des droits indirects ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

EN CONSEIL DES MINISTRES,

DÉCRÈTE :

**Article premier** : Monsieur **(Jean Alfred) ONANGA**, est nommé directeur général des douanes et des droits indirects.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur **(Jean Alfred) ONANGA**, sera enregistré.